

Bry-sur-Marne - Champigny-sur-Marne - Charenton-le-Pont - Fontenay-sous-Bois -Joinville-le-Pont - Le Perreux-sur-Marne - Maisons-Alfort - Nogent-sur-Marne -Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes-

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-134

OBJET: Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Perreux-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	13
Absents	4

Votants	86
Abstention	3
Suffrages exprimés	86
Pour	83
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

Absents:

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François VOGUET (194-200057941-20171220-D17-134-DE 094-200057941-20171220-D17-134-DE 094-200057941-20171220-D17-134-DE Date de télétransmission : 20/12/2017 Date de réception préfecture : 20/12/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 18 décembre 2017

OBJET : Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Perreux-sur-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5219-5,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L. 153-44 et R.151-1 et suivants,

VU la délibération n° 16-141 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en date du 11 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme du Perreux-sur-Marne,

VU l'arrêté n° 2017-A-128 du Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en date du 31 mars 2017 prescrivant la modification n° 1 du PLU du Perreux-sur-Marne,

VU l'arrêté n° 2017-A-237 du Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en date du 28 août 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU du Perreux-sur-Marne – qui s'est déroulée du 18 septembre au 18 octobre 2017 inclus,

VU les avis des personnes publiques associées et consultées,

VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur en date du 14 novembre 2017, rendant un avis favorable sous réserve de concrétiser les amendements indiqués dans le mémoire de réponse par l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

VU l'avis favorable de la Commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 27 novembre 2017,

CONSIDERANT que la prise en compte des avis émis par les personnes publiques associées et consultées, ainsi que des résultats de l'enquête publique justifient quelques adaptations à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique sans porter atteinte à l'économie générale du projet,

CONSIDERANT que le PLU, tel que présenté au Conseil de territoire, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-43 du Code de l'urbanisme,

DELIBERE

APPROUVE la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Perreux-sur-Marne, tel qu'annexée à la présente délibération.

INDIQUE que l'ensemble des amendements annoncés dans le mémoire de réponse ont été intégrés à la modification n° 1 du PLU,

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, à la mairie du Perreux-sur-Marne et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

PRECISE que le dossier complet de PLU modifié sera tenu à la disposition du public au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois sis 14 rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne et à la Mairie du Perreux-sur-Marne, service urbanisme, sis 4 allée de Bellevue.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture

Le Présige 1,200057941-20171220-D17-134-DE

Date de télétransmission : 20/12/2017

Jacques Date de réception préfecture : 20/12/2017